

Journée d'échange sur la biodiversité et les énergies renouvelables – 18/05/22

Annexe 2 au communiqué de presse – la biodiversité et l'éolien : compatibles ?

Faire cohabiter nos éoliennes avec la biodiversité



Luminus est numéro 1 en éolien terrestre et développe des parcs éoliens partout en Belgique. Luminus a investi plus d'1 milliard € ces 10 dernières années, essentiellement en production d'énergie renouvelable et en services d'efficacité énergétique.

Ces dernières années, nous avons doublé notre parc éolien et continuons à développer nos projets avec la même ambition. Comme toute activité humaine, la production d'électricité à l'aide d'éoliennes doit s'accompagner du respect des populations avoisinantes et de l'environnement, en particulier de la biodiversité.

En tant qu'occupant d'espaces naturels, Luminus veut éviter et réduire au maximum les impacts de ses activités sur la biodiversité, voire même enrichir la biodiversité locale.

Les cinq facteurs de pression sur la biodiversité identifiés par l'IPBESⁱ sont les suivants :

- Disparition des habitats à cause de l'artificialisation des sols
- Surexploitation pêche / agriculture intensive
- Pollution
- Dérèglement climatique
- Espèces exotiques envahissantes

Luminus, énergéticien responsable

Un constructeur d'éoliennes responsable doit s'assurer :

- que son projet est prévu dans une zone qui n'est pas trop riche en biodiversité,
- que le projet respecte la séquence « ERC »:
 - Éviter les effets sur la biodiversité (renoncer au projet, ou le déplacer),
 - Réduire les effets au maximum (ex : bridage chauve-souris), si on arrive pas à les éviter complètement,
 - Compenser, si on arrive pas à réduire suffisamment. Si on ne peut pas assez éviter ou réduire, on compense, et on crée des espaces un peu de type « hôtel-restaurant » pour les oiseaux. A la fois refuge et auberge. Sur des plantations où l'on évite de faucher trop souvent, de traiter, de récolter, la nature reprend ses droits assez rapidement. Cela permet d'accueillir des insectes, des oiseaux, des micro-mammifères, des rapaces.

Au-delà de ces mesures, Luminus fait réaliser des observations des zones où sont implantées les mesures compensatoires. Cela permet de savoir s'il y a bien des nidifications, si les oiseaux sont bien présents pour se nourrir.

Des rapports de suivi d'efficacité des mesures mises en place

Afin de suivre l'efficacité des mesures compensatoires mises en place à proximité de certains parcs éoliens, Faune & Biotopes réalise depuis 2017 des suivis ornithologiques volontaires. A la demande de Luminus, ce sont 25 visites de terrains qui ont été réalisées sur les mesures compensatoires de 5 parcs en Wallonie, Héron, Tinlot, Spy2, Villers-le-Bouillet et Estaimpuis. Ces sorties visent à mesurer l'efficacité des parcelles aménagées pour les oiseaux en suivant les populations hivernantes et de couples nicheurs et depuis 2021 la nidification des busards. De très nombreuses espèces dont certaines relativement rares comme le faucon crécerelle ont pu être observées démontrant l'attractivité des mesures pour la faune sauvage. En 2022, les suivis continuent pour une nouvelle année.

Journée d'échange sur la biodiversité et les énergies renouvelables – 18/05/22

Annexe 2 au communiqué de presse – la biodiversité et l'éolien : compatibles ?

Ghlin-Baudour : rapport favorable sur le Goéland cendré



Le **Goéland cendré** est sur la liste rouge Wallonne des espèces menacées, il bénéficie donc d'un statut de protection particulier dans la Région. L'espèce est par ailleurs protégée sur l'ensemble du territoire de l'Union européenne, comme toutes les espèces d'oiseaux sauvages. Il s'agit d'une espèce migratrice nichant en très petit nombre en Belgique mais migrant à plusieurs centaines de kilomètres vers le sud-ouest, pendant la période hivernale. Ces oiseaux nichent chez nous de plus en plus fréquemment sur les surfaces des toits d'usines, très probablement du fait d'un taux important de prédation des nids au sol.

Mesurer l'impact de deux éoliennes déjà construites sur des colonies de Goélands cendrés : tel était l'objectif de l'étude menée par l'Institut Royal des Sciences Naturelles de

Belgique, dans le cadre d'un projet de parc éolien situé dans la zone d'activité économique de Ghlin Baudour Nord. Cette étude a permis d'établir l'absence d'impact sur la nidification des Goélands cendrés. Début 2021, le DNF et le DEMNAⁱⁱ ont demandé à Luminus de réaliser une étude ornithologique spécifique, dans le cadre de la demande de permis pour le parc éolien de Ghlin Baudour Nord. Ce projet, mené en partenariat avec IDEAⁱⁱⁱ, a pour but de construire cinq nouvelles éoliennes.

Deux éoliennes de 180 mètres et 130 mètres sont déjà présentes sur le parc industriel. L'objectif de l'étude confiée à l'Institut Royal des Sciences Naturelles était de mesurer les effets des deux turbines existantes, et d'évaluer l'impact potentiel des deux futures turbines les plus proches de trois colonies de Goélands cendrés. Ces trois colonies sont présentes sur les toits de plusieurs entreprises, qui ont accepté les contraintes générées par la campagne d'observation et de suivi.

L'étude devait déterminer si les éoliennes ont un impact sur la mortalité directe concernant les oiseaux nicheurs, en étudiant l'évolution de la colonie et en particulier les taux de survie des œufs et des poussins. Les observations ont été menées lors de dix visites de terrain durant la période de nidification, soit du 10 mai au 29 juillet 2021.

D'après le rapport remis par l'Institut Royal des Sciences Naturelles de Belgique, les recherches concentrées sur les 29 couples nicheurs de Goélands cendrés sont rassurantes. L'évolution du cycle de nidification des oiseaux a été jugée normale par les scientifiques. La taille des pontes et le taux d'éclosion sont légèrement inférieurs à la moyenne mais manifestement reliés à la précarité de l'installation des nids sur certaines toitures. Le taux de survie des poussins et leur croissance sont très satisfaisants. Le taux de survie post envol, déterminé en baguant les oiseaux, est quant à lui difficile à quantifier, du fait du faible nombre initial d'individus. Mais plusieurs observations faites à proximité du parc et à des centaines de kilomètres, le long de la côte atlantique française, sont encourageantes.



Les équipes de l'Institut Royal ont pu conclure qu'il n'y a pas lieu de s'inquiéter d'un impact négatif des éoliennes déjà implantées sur les colonies présentes, ni d'un impact potentiel des futures éoliennes. Cette étude ornithologique doit être accompagnée en 2022 par un suivi de cinq individus adultes nicheurs avec poses de balises GPS, afin d'améliorer les connaissances scientifiques sur cette espèce et de conforter les résultats acquis en 2021.

Les exemples de Villers-le-Bouillet, de Héron et de Lierneux

- L'asbl Faune et Biotopes a accompagné la mise en œuvre des mesures de compensation (recommandations techniques, rappel des périodes optimales de semis, aide pour l'identification des mélanges nécessaires, fournisseur de semences...), notamment celles qui ont trait aux parcs éoliens de Villers-le-Bouillet et de Héron. Les cahiers de charge joints aux conventions signées avec les agriculteurs plusieurs années auparavant ont été adaptés pour rejoindre les recommandations actuelles du DNF (Département Nature et Forêts) selon la note de référence pour la prise en compte de la biodiversité. Ainsi, des bandes de hautes herbes et des couverts nourriciers ont été aménagés afin de répondre aux

Journée d'échange sur la biodiversité et les énergies renouvelables – 18/05/22

Annexe 2 au communiqué de presse – la biodiversité et l'éolien : compatibles ?

besoins des oiseaux des champs. Les bandes de hautes herbes servent de site de nidification, abri, refuge aux oiseaux, alors que le couvert nourricier leur fournit les ressources alimentaires (insectes au printemps et graines en hiver).

- À l'automne 2016, un peu plus de 8,25 hectares de parcelles favorables à la biodiversité ont été aménagés, dans la perspective de la construction d'un parc éolien sur la commune de Héron. Ces mesures ont été installées à une petite dizaine de kilomètres des éoliennes. Le suivi de la première implantation et des phases d'entretien des couverts sont réalisés depuis 2016 par l'asbl Faune & Biotopes, à la demande de Luminus et à raison de deux visites annuelles. Ce suivi agronomique est complété depuis 2017 par un suivi de l'avifaune. Ce suivi ornithologique a été réalisé du printemps 2017 à l'été 2019. Le suivi effectué sur trois ans (25 visites de terrain en 29 mois) montre que les espèces visées par ces mesures, comme les busards ou les espèces agraires en général, apprécient les aménagements. Le suivi a été renouvelé pour 2020/2021.
- A Villers-le-Bouillet, le permis autorisant la construction du parc était assorti de mesures compensatoires conséquentes, mises en place au printemps 2018 sur près de 36 Ha. La particularité du site sélectionné est d'avoir une grosse parcelle avec 14 hectares d'un seul tenant. Le suivi ornithologique y a démarré fin 2020 pour se poursuivre jusqu'au printemps 2022.
- A proximité de notre parc éolien de Liernoux, le suivi effectué confirme qu'un couple de hiboux Grands-Ducs est bien installé dans une carrière située sur la commune de Vielsalm et qu'une reproduction devrait avoir lieu cette année. Nous ignorons encore à ce stade (fin avril) si les poussins ont déjà éclos ou si l'adulte est toujours occupé à couvrir ses œufs.

D'une manière générale, les résultats des visites sur site sont très satisfaisants : grâce au bon respect des cahiers des charges par les agriculteurs, l'état des couverts était conforme et présentait à la fois une densité correcte et une quantité suffisante de graines pour l'hiver.

Tant pour Villers-le-Bouillet que pour Héron, la rapidité de la réponse de la faune indique clairement un attrait pour ces mesures compensatoires. En effet, les études d'incidence avaient mis une attention particulière sur les espèces agraires (alouette des champs, vanneau huppé, bruant proyer...) en général (dont les populations sont pratiquement toutes en déclin) et sur les trois busards (des roseaux, Saint-Martin et cendré) en particulier. Leur présence assidue sur les mesures compensatoires est de bon augure puisqu'elle confirme l'attractivité de celles-ci. Ces mesures ajoutent donc un peu plus de nature aux territoires concernés.

Des suivis continus en altitude des chauves-souris sur nos éoliennes

Depuis 2015, Luminus réalise de nombreuses écoutes des chauves-souris en altitude d'avril à octobre sous les nacelles de ses éoliennes. Ces suivis permettent d'identifier les populations de chauves-souris volant à proximité de nos parcs éoliens et ainsi adapter nos conditions d'arrêts pour atténuer l'impact de nos activités sur ces espèces protégées. La quantité de données ne cesse de croître d'année en année, c'est pour cela qu'un premier partenariat avec l'UCLouvain a été mis en place afin d'étudier avec une approche statistique l'ensemble des écoutes faites en altitude en 2020 par Luminus. Ce dernier nous a permis de mettre en relation les comportements des chauves-souris à différents endroits géographiques ainsi que le potentiel lien (en investigation) entre la pression atmosphérique locale et l'activité de certaines espèces. Luminus continue ses investigations et est ouvert à la collaboration pour toute étude scientifique qui permettrait une meilleure cohabitation entre l'éolien et les chauves-souris sur base des données collectées.

i Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques

ii Le Département de la Nature et des Forêts et le Département de l'Étude du milieu naturel et agricole

iii Intercommunale de Développement Économique et d'Aménagement du Cœur du Hainaut